

Santé, Social, Services aux personnes Le secret professionnel



Publics

- Salarié

Conditions d'accès

- Être un professionnel du secteur de l'aide à la personne intervenant dans une structure médico-sociale ou d'aide à domicile, ou du secteur de la petite enfance

Durée

- 2 jours (14 h)

Modalités de formation

- Alternance de pédagogies active, participative et guidée
- Apports théoriques
- Etudes de cas / Mises en situation

Validation

- Attestation de formation

Modalités de financement

- Financement individuel
- Plan de développement des compétences

Tarif de référence*

- Nous consulter

Lieux de formation

- Possibilité d'intervenir sur site ou en centre de formation

Contact

- 05 55 12 31 31

Objectifs

- Respecter le secret professionnel dans l'intérêt de la crédibilité de la structure.
- Utiliser une méthodologie commune de transmission des informations dans le respect de la personne et de la législation.

Contenu

- Définition du secret professionnel / Cadre de l'application du secret professionnel.
- Les risques du non respect du secret professionnel : incidences psychiques, juridiques.
- Ethique, confidentialité, respect de la personne.
- La maîtrise de la diffusion des informations concernant les personnes aidées.
- Définition des modalités de transmission des renseignements au sein des équipes.
- Crédibilité professionnelle, confiance.
- Les personnes tenues au secret.
- La rumeur : fonctionnement, débordements.
- Mise en place d'une méthodologie commune.

*Retrouvez nos conditions générales de ventes sur le site Internet

GRETA du Limousin Siège

Greta du Limousin

6 rue Paul Derignac 87031 Limoges - 05 55 12 31 31

<https://greta-du-limousin.fr>